BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 735

43 – HAUTE-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DU PUY-EN-VELAY

Ventes et cessions

924 974 454 RCS Le Puy en Velay.
SABY TP AGRI TRANSPORTS.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Nom commercial : ALAIN SABY TRANSPORTS.
Capital : 2000.00 EUR.
Adresse : 204, Chemin De Rouiller, 43800 Chamalières-sur-Loire.
Origine du fonds : Nouvelle branche d'activité. Fonds acquis par achat au prix stipulé de 25850 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Transports de marchandises, commissionnaires de transports, VGP, nettoyage de réservoir, négoces de matériaux, transports publics routiers de marchandises et/ou location de véhicules industriels avec conducteurs au moyen de véhicules de tous tonnage, activité de commissionnaires de transports, contrôles et vérifications générales et périodiques des engins de travaux publics et levage, nettoyage de réservoir avec réfection résine, achats ventes et négoce matériaux..
Adresse : 204, Chemin De Rouiller, 43800 Chamalières-sur-Loire.
Précédent propriétaire : 410 388 888 RCS Le Puy en Velay. **SABY** (Alain). Nom d'usage : SABY.
Date de commencement d'activité : 15 avril 2026.
Publication légale : Zoomdici.fr *du* 15 avril 2026.
Oppositions : A l'adresse suivante sis 204 Chemin de Rouiller, 43800 CHAMALIERES-SUR-LOIRE..
Commentaires : Modification de l'activité. Acte sous seing privé en date du 12/03/2026 enregistré au Service de l'Enregistrement de LE PUY EN VELAY le 31/03/2026, Dossier 2026 00007550. Référence : 4304P01 2026 A 00429. Adresse de l'ancien propriétaire : Rouiller 43800 CHAMALIERES-SUR-LOIRE. Adresse du nouveau propriétaire : 204 Chemin de Rouiller 43800 CHAMALIERES-SUR-LOIRE. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..